«Proposition de loi Urbanisme commercial : « Redonner le pouvoir aux élus locaux pour que les implantations commerciales coïncident avec les besoins des habitants »»

31/03/2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Claude Merceron, sénateur de Vendée, a affirmé : « *En soumettant les implantations commerciales de grande surface à certaines conditions et exigences d'urbanisme figurant dans le DAC, on donne de nouveaux outils aux élus pour revitaliser les centres-villes et maîtriser le développement anarchique des zones commerciales qui enlaidissent nos entrées de ville* ».

Le sénateur a salué notamment le compromis trouvé sur le niveau d'intervention du document d'aménagement commercial : ainsi, le schéma de cohérence territorial (SCOT) localisera les aires d'implantations commerciales, tandis que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), lorsqu'ils existent, délimiteront les implantations « *à la parcelle* ».

Pour le sénateur, « *Cela permet de redonner aux élus locaux, dans le cadre du PLU, la maîtrise de l'organisation commerciale, afin que les implantations commerciales soient au plus proche des besoins des habitants* ».

Malgré une discussion en séance expédiée par les contraintes de calendrier, le sénateur de Vendée se félicite de l'adoption de ce texte.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC